

QUESTIONS ET COMMENTAIRES FRÉQUEMMENT POSÉS PAR LES SINISTRÉS

	QUESTIONS / COMMENTAIRES	RÉPONSES
<i>Permis</i>	<i>1- Vous n'avez pas communiqué les changements concernant les demandes de permis</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La Ville a pris la décision de délivrer des permis aux propriétaires à la suite de la réception des premiers constats de dommages afin que les gens puissent effectuer les travaux et réintégrer le plus rapidement possible leur domicile.
	<i>2- Comment la ville tient-elle compte du délai maximum d'un an accordé par la sécurité publique pour la reconstruction ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le délai est de 18 mois. Les permis sont traités dans les meilleurs délais possible.
	<i>3- Y a-t-il un plan de relocalisation pour les personnes qui démoliront leur maison, par exemple des terrains offerts à faible coût en priorité ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Non. Pour l'instant le nombre de démolitions projetées ne justifie pas de plan de relocalisation en dehors de l'offre actuelle offerte par la Ville.
<i>Murs</i>	<i>4- Où en est le plan de reconstruction de la digue et des ouvrages de retenues d'eau (murs) ou de détournement des cours d'eau en amont ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La portion du mur brisée ainsi que les portions de mur affaiblies devraient être réparées/reconstruites à l'automne. Nous attendons la confirmation finale du gouvernement du Québec et cela avance très bien. Les inspections et travaux de caractérisation sont en cours.
	<i>5- Qui est propriétaire des murs?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La propriété du mur à partir du pont Leclerc jusqu'au poste de pompage de la Ville, du côté de la rue Saint-Joseph, est la propriété de la Ville. • Quant aux autres murets (le long de la rue St-Jean Baptiste, le long de la rue Ménard et le long de la rue Sainte-Anne), la propriété est toujours indéterminée. Un mandat a été donné à un bureau de notaires pour la recherche de titres et le rapport émis ne peut établir à qui ils appartiennent. Le ministère des Affaires municipales va également participer à la recherche. C'est à suivre.

	QUESTIONS / COMMENTAIRES	RÉPONSES
Prévention - avenir	6- <i>Qu'est-ce qui sera fait pour qu'on ne revive pas le même scénario dans un an, dans 5 ans?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En plus de la reconstruction, la ville a donné un mandat d'étude hydraulique de la rivière en incluant les changements hydroclimatiques futurs. L'ouvrage de protection ainsi que des mesures d'aménagements résilients pourront être évalués/optimisés afin de rendre la communauté plus résiliente aux inondations. Cependant, une zone inondable demeure toujours une zone inondable malgré les meilleures mesures de protection qui peuvent être déployées.</i>
	7- <i>Je rénove, est-ce que j'aurai droit à une subvention advenant un nouveau sinistre ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Cela dépend du montant de votre constat de dommage. Si vous avez moins de 162 500\$ de réclamation, vous pourriez avoir droit à une aide financière pour combler la différence advenant un nouveau sinistre. Nous vous invitons à valider avec votre analyste du MSP.</i>
Logement	8- <i>Y a-t-il des priorisations pour les locataires qui perdent leur logement en cas de démolition ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Cela est possible avec l'OMH si le locataire correspond à leurs critères.</i>
Boue - déchets	9- <i>Que fait-on avec la boue et la terre encore sur les terrains?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les 2 prochains lundis, soit le 3 juillet et le 10 juillet, la ville procédera à nouveau à un ramassage de la terre.</i>
	10- <i>Nous avons fait plusieurs voyages à l'écocentre pour disposer nous-mêmes de nos déchets. Qui va payer ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Vérifier si les frais encourus peuvent vous être remboursés auprès de votre analyste au MSP.</i>